

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation : 11/12/2018
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

Absents excusés : M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **FINANCES** : Débat d'orientation budgétaire 2019

Rapporteur : Jean FOURDAN

NOTE DE SYNTHÈSE

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que les communes et EPCI de plus de 3 500 habitants doivent présenter chaque année, deux mois au plus avant le vote du budget primitif, un document synthétique sur les orientations budgétaires de l'année, lequel doit donner lieu à débat.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances du 6 décembre 2018,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 4 décembre 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire en prévision de l'élaboration du budget 2019, sur la base du document de synthèse joint en annexe et de la présentation faite en séance.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le **26 DEC. 2018**
et a été publiée le **28 DEC. 2018**

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019
Note de Synthèse
Conseil communautaire du 18 décembre 2018

SOMMAIRE

1 - LES ORIENTATIONS GENERALES	p 2 et 3
2 - LES ORIENTATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT	p 4 à 12
2-1 - Le Budget principal	
2-2 - Le Budget annexe des transports	
2-3 - Le Budget annexe de l'assainissement	
2-4 - Le Budget annexe de l'immobilier d'entreprise	
2-5 - Le Budget annexe des zones économiques	
2-6 - Le Budget annexe de la base de loisirs de Condrieu	
3 - LES ORIENTATIONS SUR L'INVESTISSEMENT	p 13 et 14
4 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	p 15
5 - LA GESTION DE LA DETTE	p 16
6 - LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE SERVICES AVEC LES COMMUNES	p 17 et 18
7 - ANNEXE : LA STRUCTURE DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION, SES EFFECTIFS, LES DEPENSES DE PERSONNEL	P 19 à 22

1 - LES ORIENTATIONS GENERALES

L'orientation budgétaire pour 2019 qui est soumise au débat du conseil communautaire s'inscrit dans le droit fil des 4 grandes ambitions qui figurent au Projet d'agglomération de Vienne Condrieu Agglomération :

- Une Agglomération qui porte un projet partagé,
- Un territoire qui cultive l'excellence,
- Un territoire fort de ses équilibres,
- Une agglomération qui ambitionne, pour tous, un haut niveau de service.

Ces grandes ambitions trouvent leur déclinaison dans des objectifs et une stratégie d'action, mais elles doivent aussi être servies par une stratégie financière.

1° La stabilité fiscale

Le premier objectif du « projet partagé » fixe un cap très fort : « *se donner les moyens de nos ambitions sans augmenter la fiscalité* ».

C'est ainsi que l'orientation budgétaire pour 2019 a été construite avec ce préalable : la stabilité fiscale.

Il n'est donc pas prévu d'augmentation des taux de fiscalité sur les ménages et les entreprises (hors décisions antérieurement prises en matière d'harmonisation des taux).

De même les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères adoptés en 2018 resteraient inchangés (hors harmonisation pour Condrieu et St-Romain en Gal) tout en assurant l'équilibre du budget de la gestion des déchets.

2° Le maintien à niveau de la capacité d'autofinancement de l'investissement

Les ambitions portant sur un territoire qui « cultive l'excellence » et « un haut niveau de service » supposent que l'agglomération puisse mettre en œuvre une politique d'investissement soutenue pour équiper le territoire et développer son attractivité.

La condition de cette capacité d'investissement repose principalement sur le maintien à niveau de l'autofinancement.

Ici la notion d'épargne nette sur le budget principal (qui concentre aussi les besoins de financement des budgets annexes), est déterminante.

Rappelons que l'épargne nette résulte de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, une fois déduit le remboursement du capital de la dette.

Dans l'orientation budgétaire 2019 :

- L'épargne brute sur le budget principal devrait s'élever à 5,6 M€ contre 5 M€ au budget 2018 ce qui permet d'absorber la montée en charge du remboursement du capital de la dette ;
- L'épargne nette devrait s'élever à 2 M€ contre 1,8 M€ au budget 2018.

Par une gestion rigoureuse du budget de fonctionnement, l'agglomération maintient et améliore même son niveau d'autofinancement de l'investissement en 2019.

Les crédits de fonctionnement mis en place (58,613 M€, soit + 1,68 % par rapport à 2018) permettront la continuité d'action dans les compétences de la communauté d'agglomération et le respect des engagements pris dans les différents domaines d'intervention.

Une provision est également dégagée sur le budget principal (0,2 M€) et sur le budget des transports (0,2 M€) pour le développement d'actions nouvelles s'inscrivant dans les priorités qui résultent du projet d'agglomération.

2° Un budget d'investissement qui se veut à la hauteur des enjeux du territoire

Au budget primitif 2019, les crédits de paiement mis en place pour l'investissement pourraient s'élever à 20,97 M€ contre 25,4 M€ au budget primitif 2018 (budget principal + budgets annexes).

La diminution par rapport à l'année précédente est toutefois à relativiser :

- Certains grands projets tels que la modernisation-extension de la station d'épuration de Vienne sud sont désormais achevés, ce qui permet de ramener la voilure du budget d'investissement sur l'assainissement à un niveau plus « normal » ;
- De nombreux projets budgétés en 2018 sont encore en cours de réalisation et feront l'objet de reports de crédits de paiement sur l'exercice 2019.

Parallèlement, le recours à l'emprunt (tous budgets) passerait de 12,8 M€ en 2018 à 10,2 M€ en 2019.

Comme cela est développé dans le Chapitre 3 du présent rapport, l'ensemble des domaines d'intervention serait servi :

- L'économie et le tourisme,
- L'aménagement du territoire et la rénovation urbaine,
- Les transports et les déplacements,
- L'environnement et la gestion des déchets,
- La voirie communautaire et les infrastructures,
- L'assainissement, les eaux pluviales et les rivières,
- Les équipements sportifs,
- La petite enfance et le service de téléalarme,
- La politique de l'habitat,
- La maintenance du patrimoine, l'informatique et l'administration générale.

Les investissements budgétés portent à la fois sur des programmes annuels de maintien à niveau des équipements et du patrimoine, l'accompagnement des communes dans leurs projets urbains (PLUs, voirie, réseaux), la poursuite d'opérations structurantes pour l'avenir (voie verte en encorbellement sur les quais, station de mobilité territoriale, conteneurs enterrés, nouvelles zones économiques) et le démarrage d'opérations nouvelles innovantes (acquisition de bus et de camions bennes alimentés au GNV).

2 -LES ORIENTATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT

2.1 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL :

Globalement, le budget principal évoluerait de la manière suivante sur le fonctionnement (hors dépenses d'ordre) :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
BP 2018	62,713 M€	57,647 M€
BP 2019	64,249 M€ (soit + 2,45 %)	58,613 M€ (soit + 1,68 %)

S'agissant des dépenses et des recettes réelles ainsi que de l'épargne, l'orientation proposée est la suivante

	BP 2018	BP 2019
+ Recettes réelles de fonctionnement	62,713 M€	64,249 M€
- Dépenses réelles de fonctionnement	57,647 M€	58,613 M€
= Epargne brute (R-D)	5,066 M€	5,636 M€
- Remboursement capital de la dette	3,254 M€	3,628 M€
= Epargne nette	1,812 M€	2,008 M€

2.1.1 – Les prévisions sur les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget principal se décomposent de la manière suivante :

- 1) Les recettes principales constituées par :
 - Les recettes fiscales et les dotations de l'Etat qui ont remplacé le produit antérieur de la taxe professionnelle
 - Les dotations de fonctionnement de l'Etat
 - Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
 - Les attributions de compensation négatives reversées par certaines communes
- 2) Les recettes liées aux domaines d'activités (subventions, participations, tarification des services, redevances...)
- 3) Les remboursements de salaires des budgets annexes au budget principal au titre de la mise à disposition de personnels (+ remboursements divers)

L'orientation proposée sur les recettes de fonctionnement du budget principal est la suivante :

	2018		BP 2019
	BP 2018	Pour mémoire les montants notifiés	
Recettes principales	52,10 M€	52,59 M€	53,56 M€
- Fiscalité transférée ex TP.....	26,31 M€	26,61 M€	27,45 M€
- Dotations de compensation ex TP.....	9,37 M€	9,66 M€	9,61 M€
Sous-Total	35,68 M€	36,27 M€	37,06 M€
- Dotations de l'Etat (DGF+compensation ex part salaire TPU)	7,37 M€	7,31 M€	7,18 M€
- TEOM.....	8,89 M€	8,85 M€	9,16 M€
- Attributions de compensation négatives.....	0,16 M€	0,16 M€	0,16 M€
Recettes des domaines d'activités	8,29 M€	/	8,29 M€
Remboursement des budgets annexes et divers	2,32 M€	/	2,40 M€
TOTAL RECETTES REELLES	62,71 M€	/	64,25 M€

Commentaires sur les recettes de fonctionnement :

- Pour les recettes fiscales (transférées suite à la réforme de la TP), les hypothèses ont été retenues de façon prudentielle en prenant pour appui l'évolution constatée en 2018:
 - o une croissance des bases de 3 % sur la taxe d'habitation (2% au titre du coefficient d'actualisation lié à l'inflation et 1 % au titre de la croissance physique des bases),
 - o une croissance des bases de 4 % sur la cotisation foncière des entreprises (2% au titre du coefficient d'actualisation lié à l'inflation et 2% au titre de la croissance physique des bases),
 - o pour la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) acquittée par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 000 €, la prévision est établie au regard des informations communiquées par la Direction Générale des Finances publiques, soit un produit prévisionnel de 5,78 M€, en augmentation de 2,35% par rapport au montant perçu en 2018,
 - o pour la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) la prévision proposée est de 1,1 M€, en augmentation de 2,95% par rapport au produit encaissé en 2018.
- Les dotations de l'Etat sont constituées :
 - o de la Dotation d'Intercommunalité : 0,78 M€, identique au montant perçu en 2018,
 - o de la dotation de compensation de la suppression de la part salaires de l'ancienne TP : 6,40 M€, montant en diminution de 2% par an.
- Le produit 2019 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est estimé à 9,16 M€, avec une croissance des bases de 2,5% et sans augmentation des taux d'imposition. L'objectif est d'équilibrer le coût du service, comme en 2018.

2.1.2 – Les prévisions sur les dépenses de fonctionnement du budget principal

Globalement l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement serait contenue à + 1,68 %. Elles se décomposent entre les « grands postes » suivants :

	BP 2018	BP 2019
• Les reversements aux communes (attribution de compensation)	15,83 M€	15,45 M€
• La contribution au FPIC	0,86 M€	0,59 M€
• Le service de la dette (intérêts)	0,77 M€	0,77 M€
• Les dépenses des domaines d'activités	20,90 M€	21,47 M€
• La masse salariale du personnel	16,95 M€	17,84 M€
• Les dépenses centralisées en ressources humaines	0,63 M€	0,67 M€
• Les autres dépenses centralisées (administration générale, assemblées, communication, informatique...)	1,70 M€	1,82 M€
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	57,64 M€	58,61 M€

Commentaires sur les dépenses de fonctionnement :

- L'Attribution de compensation versée aux communes résulte du dernier rapport de la CLECT approuvé le 27 juin 2018, puis par les conseils municipaux des communes membres.
- La contribution de Vienne Condrieu Agglomération au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) a été estimée à 0,59 M€, identique au montant notifié en 2018 en l'absence d'éléments complémentaires sur 2019.
- Les dépenses des domaines d'activités ont été estimées à 21,47 M€ en 2019 contre 20,90 M€ au BP 2018 soit une augmentation de 2,73%.

Cette évolution globale contient à la fois des postes de dépenses à la hausse et d'autres à la baisse.

On retrouve ici tous les domaines d'intervention de l'Agglo : l'économie, le tourisme, Jazz à Vienne, l'emploi/insertion, l'habitat, la politique de la ville, la petite enfance, le service de téléalarme, les politiques territoriales, la voirie et les infrastructures, les eaux pluviales et les rivières, les équipements sportifs et piscines, le besoin de financement du budget annexe des transports, le plan climat et la lutte contre l'ambrosie, la gestion des déchets, la maintenance du patrimoine, le soutien aux événements culturels et sportifs de rayonnement communautaire, la fourrière animale et la contribution aux services départementaux d'incendie.

- La masse salariale du personnel devrait être de 17,84 M€ en 2019 contre 16,95 M€ au BP 2018, soit une évolution « brute » de + 5,23% (+ 0,89 M€).

Si on déduit les remboursements de traitement des budgets annexes, l'évolution de la masse salariale propre au budget principal est de + 4,5% (+ 0,678 M€).

L'augmentation la plus importante porte sur le secteur de la petite enfance dont les effectifs sont contraints par les taux d'encadrement. Ce secteur nécessite un ajustement de l'enveloppe destinée aux remplacements et un ajustement des effectifs pour servir l'élargissement de l'offre d'accueil aux familles prévue dans le nouveau schéma de la petite enfance.

2.2 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Rappelons que le budget annexe des transports et déplacements regroupe les activités suivantes :

- L'exploitation des transports urbains et interurbains,
- Le service des transports scolaires,
- La politique en faveur des modes doux de déplacements.

Ce budget est financé par :

- Le produit du versement transport acquitté par les entreprises de plus de 9 salariés,
- Les participations des départements de l'Isère et du Rhône, ainsi que la DGD de l'Etat, pour le financement des transports scolaires,
- Des recettes diverses d'exploitation,
- La subvention d'équilibre du budget principal.

En 2019 le budget des transports intègre la prise de la compétence transports scolaires sur la rive droite (communes de l'ex Région de Condrieu), ce qui a pour conséquence l'évolution suivante sur le fonctionnement (hors dépenses d'ordre) :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
BP 2018	8,31 M€	7,33 M€
BP 2019	11,22 M€ (soit +35 %)	10,26 M€ (soit + 39,97 %)

S'agissant de l'épargne, l'orientation proposée sur ce budget des transports est la suivante :

	BP 2018	BP 2019
+ Recettes réelles de fonctionnement	8,31 M€	11,22 M€
- Dépenses réelles de fonctionnement	7,33 M€	10,26 M€
= Epargne brute (R-D)	0,98 M€	0,96 M€
- Remboursement capital de la dette	0,12 M€	0,14 M€
= Epargne nette	0,86 M€	0,82 M€

Les prévisions sur les grands postes de recettes de fonctionnement du budget des transports

Recettes de fonctionnement	BP 2018	BP 2019
Produit du versement transport	3,85 M€	4,32 M€
Participation reçue sur les transports scolaires	3,27 M€	5,70 M€
Recettes des modes doux de déplacement (+divers)	0,07 M€	0,08 M€
Subvention d'équilibre du budget principal	1,12 M€	1,12 M€
TOTAL	8,31 M€	11,22 M€

Les prévisions sur les grands postes de dépenses de fonctionnement du budget des transports :

Dépenses de fonctionnement	BP 2018	BP 2019
Financement DSP des transports urbains, interurbains et scolaires	3,76 M€	6,58 M€
Autres dépenses exploitation des transports urbains	0,12 M€	0,12 M€
Service des transports scolaires (marchés publics)	2,88 M€	2,95 M€
Intermodalité	0,06 M€	0,06 M€
Modes doux	0,09 M€	0,09 M€
Moyens du service	0,38 M€	0,42 M€
Intérêts de la dette	0,03 M€	0,03 M€
Divers	0,01 M€	0,01 M€
TOTAL	7,33 M€	10,26 M€

Commentaires sur le budget des transports :

- En comparaison du budget primitif 2018, la principale nouveauté est que le budget 2019 intègre la prise de la compétence transports sur l'ensemble du territoire, ce qui explique la forte augmentation des dépenses et des recettes d'un budget primitif à l'autre. Rappelons que le transfert de la compétence transports scolaires sur la Région de Condrieu est intervenu à la rentrée 2018, ce qui a donné lieu à un ajustement du budget par décision modificative en juin 2018.
- Grâce à la bonne tenue des recettes fiscales, notamment du produit du versement transport, la construction de ce budget annexe est envisagée sans augmentation de la subvention d'équilibre du budget principal (1,12 M€).
- Enfin, une provision de 0,2 M€ serait dégagée en dépenses pour une extension de l'offre du service de transport à la demande.

2.3 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget assainissement concerne les compétences assainissement non collectif et assainissement collectif.

Ce budget concerne toutes les communes de l'agglomération à l'exception des communes d'Echalas, Loire sur Rhône et Saint Romain en Gier, situées sur le territoire du SYSEG qui exerce à ce titre les compétences assainissement collectif et non collectif sur ces communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, date de création de Vienne Condrieu Agglomération, le budget assainissement regroupe :

- Les budgets régies et affermage issus de l'ex-ViennAgglo
- Les budgets assainissement issus des communes de l'ex-CCRC et de Meyssiez, à l'exception des 3 communes membres du SYSEG.
- Le budget des syndicats dissous ou dont le périmètre a été réduit à savoir :
 - o Le budget du SYSTEPUR, en charge de la station d'épuration (STEP) de Vienne Sud
 - o Le budget du SISEC, en charge de la STEP de Chasse sur Rhône
 - o Le budget du SIASO, en charge de la gestion de la compétence assainissement sur les communes de Septème et de Oytier-Saint-Oblas.
 - o Le budget du syndicat Rhône Gier, dont le périmètre a été réduit à trois communes de la Loire.

Le budget 2018 était ainsi un budget de transition issu de la consolidation des différents budgets assainissement existants sur le périmètre de Vienne Condrieu Agglomération. Le budget 2019 est quant à lui représentatif de la réalité du service assainissement suite à la fusion. Il intègre les conséquences financières des décisions prises concernant la gestion du service assainissement sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

L'orientation proposée en fonctionnement sur ce budget est la suivante :

	BP 2018	BP 2019
+ Recettes réelles de fonctionnement	6,62 M€	6,77 M€
- Dépenses réelles de fonctionnement	4,10 M€	4,57 M€
= Epargne brute (R-D) ¹	2,52 M€	2,20 M€
- Remboursement capital de la dette	1,33 M€	1,37 M€
= Epargne nette	1,19 M€	0,84 M€

Les principales recettes de ce budget annexe sont :

- Le produit de la redevance d'assainissement collectif
- Le produit de la redevance d'assainissement non collectif
- Le produit des redevances perçues dans le cadre des reversements non domestiques
- Le produit de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)
- Les produits des conventions de déversement et de traitement conclues avec les collectivités (communes de Ternay et de Oytier-Saint-Oblas, syndicat intercommunal de Plaine Lafayette) qui rejettent leurs eaux usées dans les systèmes d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération.

¹ Le calcul de l'épargne brute pour l'année 2018 est retraité de 400 000 € de recettes exceptionnelles de fonctionnement prévues dans le cadre d'un contentieux.

- Le produit des frais de branchement
- Les recettes issues de la vente du biométhane produit à la station d'épuration de Vienne Sud
- La contribution du budget principal à la gestion des eaux pluviales
- Les subventions de l'Agence de l'Eau et les recettes diverses

Les principales dépenses sont :

- Des charges à caractère général : ces dépenses sont en augmentation notamment du fait de l'anticipation de la reprise en régie de la station d'épuration de Chasse sur Rhône et d'une anticipation d'une augmentation des dépenses liées à l'entretien des réseaux et au coût de l'énergie
- Les dépenses de personnel : ces dépenses sont également en augmentation du fait de l'embauche prévue de deux ETP supplémentaires :
 - o Un ETP afin de renforcer l'équipe en charge du contrôle des installations d'assainissement non collectif
 - o Un ETP afin de renforcer l'équipe en charge de l'intervention sur les stations d'épuration
- Les intérêts de la dette : il convient de remarquer que les dettes reprises des syndicats dissous et des communes de l'ex-CCRC et de Meyssiez ont été intégrées dans l'encours de dette du budget assainissement.

Les principales orientations en fonctionnement pour 2019 :

- Poursuite de la campagne de contrôle des installations d'assainissement non collectif, et par conséquent le renforcement de l'équipe en charge du contrôle suite à l'orientation prise de réaliser la nouvelle campagne intégralement en régie
- Mise en œuvre des nouveaux règlements d'assainissement collectif et non collectif sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération
- Consultation pour la passation d'un nouveau contrat de DSP d'assainissement collectif concernant les communes de Condrieu, les Haies, Longes, Sainte Colombe et Trèves
- Reprise en régie de la station d'épuration de Chasse sur Rhône
- Renforcement de l'équipe en charge de l'exploitation des stations d'épuration

2.4 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Ce budget annexe prend en compte les charges de gestion des bâtiments à vocation économique du site de St Germain (Bâtiments Orion, Ellipse, pépinière, site ex EDF...), ainsi que le tènement « Clé du Rhône » sur la zone du Trye.

L'orientation proposée en fonctionnement sur ce budget est la suivante :

	BP 2018	BP 2019
+ Recettes réelles de fonctionnement	0,55 M€	0,53 M€
- Dépenses réelles de fonctionnement	0,30 M€	0,28 M€
= Epargne brute (R-D)	0,25 M€	0,25 M€
- Remboursement capital de la dette	0,25 M€	0,17 M€
= Epargne nette	0	0,08 M€

Les dépenses de ce budget sont constituées par :

- Des charges de gestion courante : entretien, maintenance, nettoyage, impôts fonciers, eau, électricité, gaz, honoraires, combustibles...
- Les intérêts de la dette

En recettes, ce budget est financé par :

- Les recettes locatives et le remboursement des charges
- Des recettes diverses
- Une subvention d'équilibre du budget

Commentaires sur ce budget :

Pour 2019, ce budget annexe a été travaillé dans l'orientation d'une stabilisation complète comme le montre le tableau ci-dessus.

La subvention d'équilibre du budget principal devrait s'élever à 0,178 M€ en 2019 contre 0,188 M€ en 2018.

2.5 – LE BUDGET ANNEXE DES ZONES ECONOMIQUES

Ce budget obéit à une comptabilité des stocks avec de nombreuses écritures d'ordre.

Au BP 2019, il est prévu 0,892 M€ de travaux et acquisitions foncières pour l'aménagement de diverses zones économiques.

A cela s'ajoutent des dépenses de gestion comme la taxe foncière.

La subvention du budget principal nécessaire pour assurer l'équilibre de ce budget annexe devrait être de 0,048 M€ en 2019.

2.6 – LE BUDGET ANNEXE BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU

Ce budget annexe est géré en délégation de service public.

L'orientation proposée en fonctionnement sur ce budget est la suivante :

	BP 2018	BP 2019
+ Recettes réelles de fonctionnement	0,17 M€	0,14 M€
- Dépenses réelles de fonctionnement	0,12 M€	0,07 M€
= Epargne brute (R-D)	0,05 M€	0,07 M€
- Remboursement capital de la dette	0,04 M€	0,07 M€
= Epargne nette	0,01 M€	0 M€

Les dépenses de ce budget sont constituées par :

- Des charges de gestion courante : achat de petit équipement, eau, électricité, combustibles, entretien, maintenance, gardiennage, impôts fonciers, honoraires, redevance de droits de passage et servitudes...
- Les intérêts de la dette

En recettes, ce budget est financé par :

- La redevance versée par le fermier
- Une subvention d'équilibre du budget principal de 0,138 M€

3 - LES ORIENTATIONS SUR L'INVESTISSEMENT

Compte tenu de l'état d'avancement des projets et de la capacité des services de les mettre en œuvre, le budget d'investissement se présenterait comme suit :

	<u>Rappel 2018</u>	<u>2019</u>
Inscriptions budget primitif	25,48 M€	20,97 M€

La décomposition entre budgets :

	BP 2018	BP 2019
Budget principal	15,00 M€	14,06 M€
Budget transports	3,78 M€	3,29 M€
Immobiliers d'entreprises	0,81 M€	0,92 M€
Zones économiques	0,70 M€	0,89 M€
Assainissement	5,12 M€	1,22 M€
Base de loisirs de Condrieu	0,07 M€	0,59 M€
Total	25,48 M€	20,97 M€

Les investissements du BP 2019 par domaines d'intervention :

Economie, tourisme	3,152 M€
Aménagement et rénovation urbaine.....	0,955 M€
Transports	3,287 M€
Environnement et gestion des déchets	1,908 M€
Voirie communautaire et infrastructures	6,050 M€
Assainissement, eaux pluviales, rivières	2,395 M€
Equipements sportifs.....	0,480 M€
Petite enfance et téléalarme	0,710 M€
Habitat.....	1,050 M€
Maintenance en patrimoine, informatique, administration générale	0,985 M€
Total	<u>20,972 M€</u>

Les grandes priorités et points forts du budget primitif :

Comme chaque année, l'ensemble des domaines d'intervention serait servi. On relèverait néanmoins les points forts suivants :

- **Sur l'économie et le tourisme** : les crédits de paiement proposés en 2019 portent pour l'essentiel : sur l'aménagement de zones économiques (principalement la zone du Plateau à Trèves et la zone du Barrage à Reventin Vaugris), sur l'immobilier d'entreprises avec les opérations de relocalisation de la pépinière sur le site rue Denfert Rochereau et la réhabilitation du site logistique embranché de St-Romain en Gal. A cela s'ajoutent un premier crédit de paiement pour l'extension de la halte fluviale, un deuxième crédit de paiement pour la construction de la maison du Jazz et une dotation pour équiper la base de loisirs de Condrieu d'un water-jump. L'essentiel de ces opérations fait l'objet en recettes de financements externes importants de la Région, des Départements et de la CNR.
- **Sur l'aménagement du territoire** : une provision est proposée pour des interventions foncières qui préparent l'avenir sur divers sites et des crédits de paiement sont mis en place en application des engagements conventionnels conclus avec EPOA sur la reconversion du secteur Vienne Sévenne, ou encore la rénovation urbaine de la Vallée de Gère.
- **Sur la voirie et les infrastructures** : le budget 2019 verrait encore un effort soutenu pour accompagner les communes dans leurs opérations de requalification des espaces urbains et des centres villages. En même temps, nous poursuivrons les actions pour l'aménagement des pistes cyclables et les équipements de sécurité liés au PDU. A noter enfin un dernier crédit de paiement pour terminer l'opération « voie verte en encorbellement sur les quais ».
- **Sur les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, les actions pour maîtriser les eaux de ruissellement et les rivières** : l'effort est poursuivi pour conduire la modernisation des réseaux conformément aux schémas directeurs approuvés par le conseil communautaire et assurer la protection du territoire contre les phénomènes de crues. Toutefois, après l'achèvement de l'opération d'extension-modernisation de la station d'épuration de Vienne sud, les crédits de paiement inscrits au BP 2019 sur l'assainissement ont été calibrés au plus près des actions engagées.
- **Sur la petite enfance** : en plus des programmes annuels relatifs au maintien à niveau des structures existantes et le renouvellement des équipements, le BP 2019 intègre un dernier crédit de paiement pour l'aménagement de la micro crèche de Moidieu et un premier crédit pour l'aménagement des crèches de Grain d'Aile et des Cèdres afin d'accueillir en 2020 les haltes garderies de la Farandole et de l'Isle.
- **Sur les équipements sportifs** : l'essentiel des crédits porte sur des programmes annuels de maintien à niveau des équipements. A noter toutefois un premier crédit de paiement pour l'opération « plan piscine » sur le stade nautique de Saint-Romain en Gal (maîtrise d'œuvre).
- **Sur la gestion des déchets** : on retiendra la poursuite du déploiement des conteneurs enterrés, des travaux sur le quai de transfert de St-Alban et le renouvellement des matériels de collecte, en particulier l'acquisition d'un camion benne alimenté au GNV.
- **Dans le domaine des transports** : les crédits portent sur le renouvellement du matériel roulant, en particulier l'acquisition de 2 bus alimentés au GNV, la poursuite de l'opération « plateforme de mobilité territoriale », de la mise en accessibilité des points d'arrêts et du programme d'actions en faveur des modes doux de déplacement.

4 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

La structure de financement de l'investissement se présenterait comme suit pour les différents budgets :

	Budget ppal	Transpt	Assaimt	Immo Entrepr	Zones	Base de loisirs	TOTAL
Subventions participations	2,304 M€	0,935 M€	0,353 M€	0,066 M€	/	0,158 M€	3,816 M€
Cessions, rembmts d'avances	0,212 M€	/	/	/	0,892 M€	/	1,104 M€
Récupération de la TVA	1,604 M€	0,520 M€	/	/	/	/	2,124 M€
Autofinancement net	2,008 M€	0,823 M€	0,837 M€	0,079 M€	/	/	3,747 M€
Emprunt	7,935 M€	1,009 M€	0,035 M€	0,770 M€	/	0,432 M€	10,181 M€
TOTAL	14,063 M€	3,287 M€	1,225 M€	0,915 M€	0,892 M€	0,590 M€	20,972 M€

Commentaires :

- Le financement de l'investissement envisagé au BP 2019 conserve une structure bien équilibrée,
- Le recours à l'emprunt pour l'ensemble des budgets est limité à 10,181 M€ soit 49 % du financement des investissements. Il est sensiblement identique au BP 2018 (50 %).
- Il en est de même pour le budget principal où le recours à l'emprunt (7,935 M€) représente 56 % du financement des investissements (contre 57 % au BP 2018),
- On considère généralement que « l'autofinancement de l'investissement » est constitué de « l'épargne nette + le produit des cessions + la récupération de la TVA ».

Ainsi on constate que l'autofinancement représente 33,26 % du financement de l'investissement sur l'ensemble des budgets et 27,19 % du financement sur le seul budget principal.

5 - LA GESTION DE LA DETTE

Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion d'une présentation de la situation de l'endettement de la collectivité. Celle-ci est la suivante :

	Budget ppal	Transports	Immob entrep	Assaint	Base de L	Total
Encours de la dette au 1/1/2018	34 600 621 €	1 430 538 €	974 689 €	20 178 795 €	456 490 €	57 641 134 €
Encours de la dette au 1/1/2019	35 930 145 €	1 299 649 €	724 452 €	19 129 805 €	387 550 €	57 471 601 €
Encours à Taux fixe 2019	23 242 550 €	554 649 €	250 786 €	10 217 955 €	387 550 €	34 653 490 €
Encours à Taux variable 2019	12 687 596 €	745 000 €	473 667 €	8 911 850 €	0 €	22 818 113 €
Annuité 2018	3 964 392 €	159 510 €	274 484 €	1 757 332 €	84 280 €	6 239 998 €
Annuité 2019 (prévisionnelle)	4 402 000 €	163 000 €	186 000 €	1 954 000 €	88 000 €	6 793 000 €
Taux d'intérêt moyen 2019	1,98%	2,10%	2,16%	2,46%	3,62%	

Durée de remboursement : encours / épargne brute	6 ans et 4 mois	1 an et 4 mois	2 ans et 11 mois	8 ans et 8 mois	5 ans et 4 mois	
---	-----------------	----------------	------------------	-----------------	-----------------	--

Commentaires :

- Au 1^{er} janvier 2019, l'encours global de la dette de Vienne Condrieu Agglomération s'élève à 57,47 M€ contre 57,64 M€ au 1^{er} janvier 2018. La dette du budget principal est de 35,93 M€. En 2018 Vienne Condrieu Agglomération, aura remboursé 3,22 M€ de capital de sa dette existante et contracté 4,5 M€ d'emprunts nouveaux.
- Concernant l'assainissement, rappelons qu'une partie de cet encours de dette est « héritée » des syndicats dissous et des communes de l'ex-CCRC suite au transfert de compétences lors de la fusion.
- Vienne Condrieu Agglomération n'a pas dans son portefeuille d'emprunt à risque, indexé par exemple sur des taux de change. Son exposition au risque en taux est bien équilibrée entre les emprunts à taux fixe (60 % du total) et les emprunts à taux variable (40 % du total)
- Le coût de la dette est raisonnable car le taux d'intérêt moyen oscille entre 1,98 % à 3,62 % selon les budgets.
- Enfin, la durée du remboursement, qui est définie par le ratio « en cours de la dette/épargne brute » est également raisonnable puisqu'il est de 6 ans et 4 mois pour la dette du budget principal, et oscille entre 1 an et 4 mois pour le budget transports et 8 ans et 8 mois pour le budget assainissement.
Cette durée reste donc bien en deçà des 12 ans de remboursement qui constitue le seuil « critique » généralement admis pour les collectivités locales.

6 - LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES AVEC LES COMMUNES

Parallèlement au débat d'orientation budgétaire, le conseil communautaire est invité à prendre connaissance de la mise en œuvre du schéma de mutualisation avec les communes.

Côté ViennAgglo, un schéma de mutualisation de services avait été adopté par le conseil communautaire en séance du 28 janvier 2016.

Ce schéma avait été construit autour de 3 grands axes :

- Développer la mutualisation des achats et les groupements de commandes,
- Développer les modules de prestations de ViennAgglo en direction des communes,
- Avancer sur le chemin de la constitution de services communs.

Côté CCRC, un schéma de mutualisation des services avait été adopté en 2015.

Suite à la fusion des deux intercommunalités au 1^{er} janvier 2018, ces deux schémas ont fait l'objet d'une présentation en commission Administration Générale (le 14 mars et le 13 septembre 2018) avec une intervention de chaque service de l'Agglo en charge d'actions de mutualisation au bénéfice des communes.

Ainsi sur 2018, les mutualisations mises en place au sein de chaque intercommunalité ont été poursuivies et, pour certaines, étendues à l'ensemble des communes membres de la nouvelle Agglomération.

Point sur les mutualisations en cours à ce jour :

- **Trois services communs mis en place :**
 - o Service commun de la commande publique Agglo/Ville de Vienne
 - o Service commun d'archives Agglo/Ville de Vienne
 - o Service commun infographie Agglo/Ville de Vienne
- **Mutualisations étendues à l'ensemble des communes de la nouvelle Agglomération :**
 - o **Mutualisation des achats** : lancement de 7 nouveaux groupements de commandes avec les communes qui ont souhaité adhérer au groupement sur l'année 2018.
 - o **Assistance du service commun de la commande publique et mutualisation de la plateforme de dématérialisation** : nouvelle convention proposée à l'ensemble des communes de l'Agglo (21 conventions signées) pour l'assistance du service commun et la mutualisation de la nouvelle plateforme de l'Agglo suite aux nouvelles obligations en matière de dématérialisation.
 - o **Assistance du service "politique territoriale"** : accompagnement de toutes les communes membres qui le souhaitent dans le montage des dossiers de subventions : contrats avec l'Etat, la Région, les Départements...
 - o **Assistance du service SIG** avec notamment la mise à disposition gratuite du nouveau logiciel de l'Agglo "GEO" (SIG Web).
 - o **Assistance du service commun d'archives** qui permet aux communes de respecter leurs obligations réglementaires en matière d'archivage, de les accompagner dans l'évolution numérique et de permettre une valorisation du patrimoine écrit de la commune. Pour le moment, 3 conventions ont été mises en place avec des communes ex ViennAgglo.
 - o **Instruction des autorisations du droit des sols pour le compte des communes** : utilisation du logiciel de ViennAgglo (avec intégration des données de la CCRC), maintien de l'organisation mise en place au sein de chaque intercommunalité (niveau du service rendu par le service ADS à mettre en débat).

- **Missions d'accompagnement sur l'hygiène et la sécurité** : accompagnement des communes dans la réalisation du document unique, dans la mise en place et le suivi d'une politique de gestion des risques professionnels et de sécurité au travail, animation de formations... Pour le moment, 8 conventions ont été signées avec des communes ex ViennAgglo.
 - **Secrétaire intercommunale mise à disposition des communes**
 - **Biens partagés** : mise à disposition gratuite de matériel de cérémonie et de matériel mécanique aux communes qui en font la demande.
 - **Organisation de réunions avec les secrétaires de mairie**
 - **Voirie** : mise à disposition des services communaux pour l'entretien des voiries communautaires
- **Mutualisations à mettre en débat :**
- **Assistance du Système d'Information et Télécommunication** : convention signée avec 4 communes ex ViennAgglo (prestation qui comprend la prise en charge complète de l'informatique des communes). Coté CCRC, le dispositif mis précédemment en place (assistance de 1^{er} niveau du service SIT) est maintenu en attendant le débat d'orientation à programmer au bureau communautaire

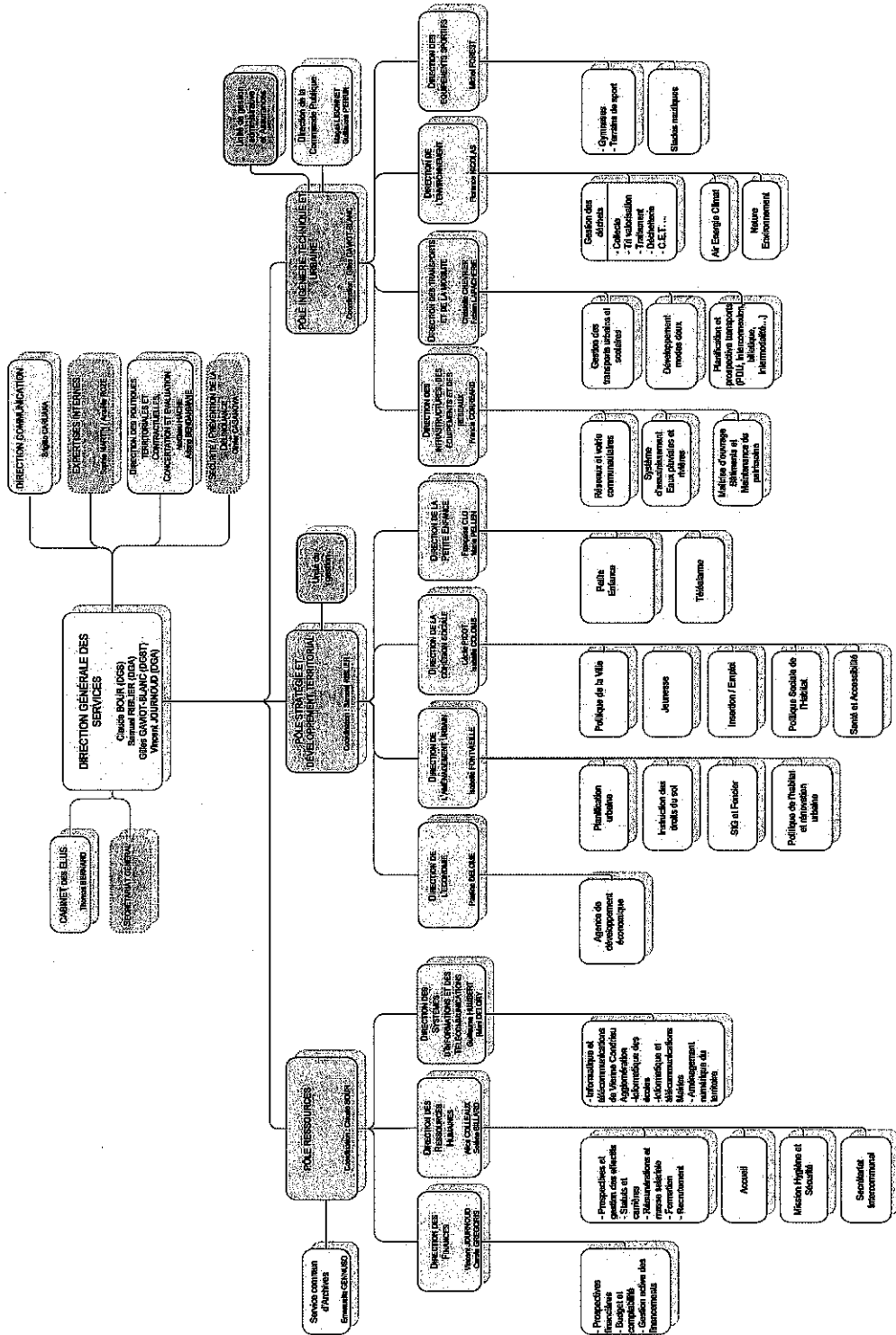
Les inscriptions budgétaires relatives à la mise en œuvre de ces mutualisations figurent au budget 2019.

7 - ANNEXE : LA STRUCTURE DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION, LES EFFECTIFS ET LES DEPENSES DE PERSONNEL

(en application de l'article 107 de la loi « NOTRe » n° 2015-991 du 7 août 2015)

1 – STRUCTURE DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION : ORGANIGRAMME GENERAL

ORGANIGRAMME GENERAL DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION



AU04/12/2018

7 - ANNEXE : LA STRUCTURE DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION, LES EFFECTIFS ET LES DEPENSES DE PERSONNEL

(en application de l'article 107 de la loi « NOTRe » n° 2015-991 du 7 août 2015)

1 – LA STRUCTURE DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION : SUITE

- **L'organisation des services de VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION est composée de 13 Directions coordonnées par trois pôles :**

- Le Pôle Ressources :
 - Direction des Finances,
 - Direction des Ressources Humaines,
 - Direction des Systèmes d'Information et Télécommunications
- Le Pôle Stratégie et Développement Territorial :
 - Direction de l'Economie,
 - Direction de l'Aménagement,
 - Direction des Politiques Territoriales
 - Direction de la Cohésion Sociale,
 - Direction des Ages de la vie,
- Le Pôle Ingénierie Technique et Urbaine
 - Direction des Infrastructures des équipements et des réseaux,
 - Direction des Transports et des mobilités,
 - Direction de l'Environnement,
 - Direction des Equipements sportifs.
 - Direction de la Commande publique

- Sont rattachés à la Direction Générale :

- Le secrétariat général,
- La direction de la communication
- Les missions expertises internes et politiques territoriales
- Le Cabinet des élus,

- **Les effectifs : (agents permanents en fonction)**

Au 1^{er} janvier 2019, l'effectif des agents de VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION s'élève à 401 dont :

- 348 titulaires
- 53 contractuels (sur emplois permanents)

Pour mémoire, l'effectif au 1^{er} janvier 2018 était de 404 agents.

- **Le temps de travail**

Le temps de travail annuel à VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION est de 1607 heures. L'essentiel des agents effectue 36 heures hebdomadaires avec 5 jours de RTT (jour de solidarité déduit). Certains cadres sont astreints à dépasser ce temps hebdomadaire (base 39 heures) et bénéficient de jours de RTT supplémentaires (délibération du 27 juin 2018).

7 - ANNEXE : LA STRUCTURE DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION, LES EFFECTIFS ET LES DEPENSES DE PERSONNEL

(en application de l'article 107 de la loi « NOTRe » n° 2015-991 du 7 août 2015)

2- LES DEPENSES DE PERSONNEL : LA MASSE SALARIALE PAR GRANDES DIRECTIONS

	BP 2018	BP 2019
Direction générale et services rattachés	646 000 €	653 000 €
Ressources	1 011 000 €	1 057 000 €
Finances	270 000 €	277 000 €
Systèmes d'information et télécommunications	269 000 €	284 000 €
PSDT: direction et unité de gestion	126 000 €	129 000 €
Economie	267 000 €	268 000 €
Aménagement	819 000 €	879 000 €
Petite enfance	6 249 000 €	6 689 000 €
Téléalarme	243 000 €	255 000 €
Cohésion sociale	725 000 €	773 000 €
PITU: direction et unité de gestion	463 000 €	474 000 €
Voirie	683 000 €	694 000 €
Assainissement	1 169 000 €	1 296 000 €
Maîtrise d'ouvrage et maintenance du patrimoine	281 000 €	328 000 €
Transports	298 000 €	349 000 €
Gestion des déchets	1 942 000 €	1 986 000 €
Environnement et développement durable	89 000 €	91 000 €
Equipements sportifs	1 403 000 €	1 359 000 €
TOTAL	16 953 000 €	17 841 000 €

7 - ANNEXE : LA STRUCTURE DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION, LES EFFECTIFS ET LES DEPENSES DE PERSONNEL

(en application de l'article 107 de la loi « NOTRe » n° 2015-991 du 7 août 2015)

3- LES AUTRES DEPENSES CENTRALISEES CONCERNANT LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

	BP 2018	BP 2019
Budget Formation	94 000 €	108 000 €
Politique Sociale du personnel (CNAS, Amicale, Tickets restaurants, chèques vacances...)	413 000 €	439 000 €
Autres dépenses centralisées (handicap, médecine du travail, insertions, indemnités régisseurs..)	123 800 €	124 300 €
TOTAL	630 800 €	671 300 €